

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nuaillé, le 21 janvier 2022,

Lancement d'une offre volontaire de rachat des actions VISIO NERF au prix de 1,70 € par action suivie d'une radiation des actions inscrites sur Euronext Access

Les actions Visio Nerf sont actuellement admises à la négociation sur Euronext Access (anciennement Marché Libre) sous le code ISIN FR0010033480 (mnémonique : MLVIS).

Visio Nerf souhaite se retirer du Marché Libre.

Pour cela, en accord avec le dirigeant de Visio Nerf (qui détient directement ou indirectement 56,58% des actions), la société Pattyn (qui détient 27,75% des actions) propose aux autres actionnaires un rachat de leurs actions au prix fixe de 1,70€.

Cette offre est réalisée dans le cadre des dispositions de l'article 5.2 alinéa 4 des Règles d'Euronext Access en date du 30 juin 2020 (les « **Règles de Marché** »). Elle vise les 172 446 actions Visio Nerf (15,68%) détenues par les actionnaires autres que Pattyn ou le dirigeant de Visio Nerf

Dans le cadre de cette Offre, Pattyn s'engage à offrir aux actionnaires minoritaires de VISIO NERF d'acquérir la totalité de leurs actions au prix de **1,70 € par action**.

L'Offre sera ouverte du **24 janvier 2022 au 25 février 2022** inclus (la « **Période d'Offre** »).

Les actionnaires souhaitant céder leurs actions VISIO NERF dans le cadre de l'Offre devront, avant expiration du délai imparti, remettre à CACEIS Corporate Trust ou à leur intermédiaire financier (banque, entreprise d'investissement, société de bourse...) selon qu'ils détiennent leurs actions en compte nominatif, pur ou administré, un ordre irrévocable de vente au plus tard le 25 février 2022, jour de clôture de l'Offre.

L'intermédiaire en charge de la centralisation de l'Offre est CACEIS Corporate Trust (Affilié Euroclear n°23), 14 rue Rouget de l'Isle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 (France).

Les intermédiaires devront livrer à CACEIS Corporate Trust (affilié Euroclear 23), les actions Visio Nerf présentées à l'Offre au plus tard le 28 février 2022, via le système d'Euroclear France.

Le règlement des produits des ventes sera effectué à compter du 4 mars 2022.

De concert par Pattyn et le PDG de Visio Nerf, il sera demandé à l'issue de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 5.2 alinéa 4 des Règles de Marché, la radiation des actions Visio Nerf inscrites sur Euronext Access dès le seuil de 90% des actions détenues de concert atteint. Le taux de détention est de 84,32% à ce jour.

VISIO NERF attire l'attention de ses actionnaires sur l'absence totale de liquidité qui caractérisera les actions VISIO NERF à la suite de la radiation des actions VISIO NERF inscrites sur Euronext Access.